

**HALL B1**  
**APPARTEMENT DE 4 PIECES**  
**N° B1 012 au 1er étage**

ENTREE	10.01 m <sup>2</sup>
SEJOUR	22.46 m <sup>2</sup>
CUISINE	10.69 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12.76 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10.04 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	13.10 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAIN	5.55 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	2.95 m <sup>2</sup>
WC	2.07 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	4.17 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>93.80 m<sup>2</sup></b>
TERRASSE	8.16 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>101.96 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

AP allège pleine	sèche-serviette
SE store extérieur	radiateur
GC garde corps	R réfrigérateur
soffite/faux plafond	LV lave vaisselle
ETEL esp tech elec du logt	LL lave linge
PL placard	C cuisson
TRI tri sélectif	retombée de poutre



Indice - Mars 2023

Echelle : 0 0.5 1 2 m

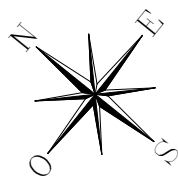


baumschlager eberle  
architekten

Conformément à la réglementation, ce plan est :

PMR

EVOLUTIF



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus etc.) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.